



Conditions générales de vente – Naëma

Facilitatrice et officiante de cérémonie

Dernière mise à jour : 24 septembre 2026

1. Objet

Les présentes conditions générales de vente définissent les droits et obligations de Mme Solène Averbek, fondatrice de l'entreprise Naëma et des clients dans le cadre des prestations de Facilitatrice de cérémonie.

2. Nature des prestations

Les accompagnements proposés par Naëma consistent à soutenir les couples dans leur projet de cérémonie laïque dans le respect de leurs choix et à les accompagner tout au long du processus, des prémices du projet à la réalisation de la cérémonie.

Cela comprend :

- écoute et recherche des envies et besoins des clients et traduction en lignes directrices ;
- création de la cérémonie, soutien au choix de la trame et à la formation du déroulé, à la rédaction des textes et rituels ;
- suivi régulier via téléphone, emails et des séances complémentaires suivant les besoins ;
- visite des lieux et scénographie ;
- accompagnement et aide de toutes les personnes impliquées, selon leurs besoins, visioconférence possible ;
- soutien et « coaching » du/des maître(s)/maîtresse(s) de cérémonie ;
- présence le jour j pour la coordination et le bon déroulement de la cérémonie ;
- maîtresse de cérémonie dans le cadre du forfait officiante.

La facilitatrice de cérémonie s'engage à accompagner avec intégrité, responsabilité et professionnalisme les demandes dans la limite des normes sociétales.

La facilitatrice de cérémonie n'a pas d'obligation de résultat. L'accompagnement vient en soutien d'actions concrètes mises en œuvre par les clients et leurs proches.

3. Prise de rendez-vous

Les rendez-vous se fixent via le site Internet naëma.fr ou par téléphone. Toute demande sera confirmée par écrit.

4. Prestations, tarifs et modalités de règlement

Les tarifs des prestations sont indiqués sur le site et/ou les supports de communication.

➤ Séances

Les règlements se font en espèces le jour de la séance.

Le tarif de la séance est de 80 euros. Il s'agit d'une séance individuelle ou en couple avec présence autorisée d'un bébé et/ou d'un enfant en bas âge sous la responsabilité pleine et entière des parents.

Les séances ont une durée de 2h.

La première séance est à régler sur place, puis pourra être déduite du forfait.

➤ Forfaits

Les forfaits doivent être réglés en totalité au début de l'accompagnement.

Les forfaits sont soumis à la signature d'un contrat reprenant ces CGV entre Naëma et les clients.

Les formules d'accompagnement proposées par Naëma sont les suivantes :

Forfait Facilitatrice de cérémonie de mariage laïque

Tarif : 860 euros

Ce forfait comprend :

- une séance préliminaire de 2h en couple en présentiel ;
- des séances complémentaires suivant les besoins ;
- un suivi régulier par téléphone, emails et visio ;
- une visite des lieux et une scénographie ;
- l'accompagnement et l'aide de toutes les personnes impliquées, selon leurs besoins, visioconférence possible ;
- le coaching du et/ou des officiant·e·s de coeur et un soutien à la rédaction de la trame ;
- la présence le jour j pour la coordination et le bon déroulement de la cérémonie.

Forfait Officiante de cérémonie de mariage laïque

Tarif : 1060 euros

Ce forfait comprend :

- une séance préliminaire de 2h en couple en présentiel ;
- des séances complémentaires suivant les besoins ;
- un suivi régulier par téléphone, emails et visio ;
- une visite des lieux et une scénographie ;
- l'accompagnement et l'aide de toutes les personnes impliquées, selon leurs besoins, visioconférence possible ;
- la rédaction de la trame de la cérémonie ;
- la présence le jour j pour la coordination et le bon déroulement de la cérémonie ;
- la prestation de maîtresse de cérémonie le jour j.

Forfait EVJF

Formule demi-journée : tarif : 286 euros

Formule Journée : tarif : 406 euros

Ces formules comprennent :

- une séance de 2h de préparation ;
- la coordination des surprises et initiatives des invités ;
- la mise à disposition des espaces Naëma : l'espace Naëma, au verger Naëma et/ou au Rucher de la Walk
- une décoration florale de saison ;
- un goûter avec boissons sans alcool pour 6 personnes ;
- des activités choisies parmi une liste de propositions.

Le déplacement de la facilitatrice chez vous ou dans un autre lieu fera l'objet d'un devis complémentaire.

Forfait cérémonie de « Blessing way »

Formule demi-journée: tarif : 346 euros

Formule Journée: tarif :466 euros

Ces formules comprennent :

- une séance de 2h de préparation
- la coordination des surprises et initiatives des invités
- la mise à disposition des espaces Naëma : l'espace Naëma et le verger Naëma
- une décoration florale de saison

- un goûter inclut un gâteau maison décoré de fleurs comestibles avec boissons sans alcool pour 6 personnes
- des activités choisies parmi une liste de propositions

Le déplacement de la facilitatrice chez vous ou dans un autre lieu fera l'objet d'un devis complémentaire.

Cette cérémonie est proposée dans le forfait "Confiance". Je propose une réduction de 10% pour les personnes déjà accompagnée en formule "soutien" et "Sérénité".

Forfait Facilitatrice de baptême laïque

Tarif : 460 euros

Ce forfait comprend :

- une séance de 2h en couple et/ou en famille, en présentiel ;
- des séances complémentaires, suivant les besoins ;
- un suivi régulier via téléphone ou e-mails ;
- une visite des lieux et une scénographie ;
- un accompagnement et une aide pour toutes les personnes impliquées, selon leurs besoins (visioconférence possible) ;
- coaching du ou des officiant(e)s de cœur et un soutien à la rédaction de la trame ;
- présence le jour J pour la coordination de la cérémonie.

Forfait Officiante de baptême laïque

Tarif : 600 euros

Ce forfait comprend :

- une séance de 2h en couple et/ou en famille, en présentiel ;
- des séances complémentaires, suivant les besoins ;
- un suivi régulier via téléphone ou e-mails ;
- une visite des lieux et une scénographie ;
- un accompagnement et une aide pour toutes les personnes impliquées, selon leurs besoins (visioconférence possible) ;
- la rédaction de la trame de la cérémonie ;
- maîtresse de cérémonie le jour J.

Forfait « être Femme »

Offre à venir.

Ces forfaits peuvent faire l'objet d'un devis pour des formules personnalisées, notamment pour les déplacements.

5. Annulation et report

En cas d'empêchement, les clients s'engagent à prévenir au minimum 24h à l'avance et, si possible, 48h à l'avance.

Tout rendez-vous non annulé dans ce délai sera considéré comme dû.

En cas d'annulation par la doula, la séance sera reportée à une date ultérieure convenue avec la cliente.

6. Déplacement

Les prestations s'effectuent à l'espace Naëma, au 35 A rue nationale à Wissembourg et sur le futur lieu de la cérémonie.

Dans la mesure du possible, la facilitatrice et officiante se déplacera une fois en amont de la cérémonie pour étudier avec les futur.e.s marié.e.s la scénographie et une fois le jour J avant la cérémonie elle-même, pour coordonner les différent.e.s intervenant.e.s.

L'accompagnement peut avoir lieu exceptionnellement au domicile des client.e.s.

Si le lieu de la cérémonie dépasse les 70km depuis l'espace Naëma, des frais de déplacement sont ajoutés à raison de 0,50€ par kilomètres. Ce tarif peut être amené à évoluer dans le temps pour s'adapter aux prix du carburant.

7. Confidentialité

La doula s'engage à respecter la confidentialité des échanges et à préserver la vie privée des clients et de leur famille.

8. Responsabilité

La facilitatrice de cérémonie n'a pas d'obligation de résultat. Le choix du report ou de l'annulation d'une cérémonie est de l'entière responsabilité des clients. La facilitatrice de cérémonie ne saurait être tenue responsable d'une séparation avant, pendant ou après la cérémonie.

Les bébés ou enfants en bas âge présents lors d'une séance sont sous la responsabilité pleine et entière des parents.

Le matériel prêté doit être restitué en l'état et au plus tard à la demande de la facilitatrice. Toutes dégradations devront être pris en charge financièrement par les clients.

Les bébés ou enfants en bas âges présents lors d'une séance sont sous la responsabilité pleine et entière des parents.

Le matériel prêté doit être restitué en l'état et au plus tard à la demande de la doula. Toutes dégradations devront être prises en charge financièrement par les clients.

9. Propriété intellectuelle

Les supports écrits, visuels, carnets, fiches et outils transmis restent la propriété de Naèma et ne peuvent être reproduits ou diffusés sans autorisation.

10. Litiges

En cas de litige, une solution amiable sera privilégiée. À défaut, le litige pourra être porté devant les juridictions compétentes.